



# LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

## Compte rendu du CST du 28/09/2023

### 2 : Transfert des personnels – Pour avis

#### Résumé du dossier :

2.1 Transfert des personnels dans le cadre du transfert de la compétence relative à la voirie et l'éclairage public des Communes membres à la Métropole Aix-Marseille Provence

2.2 Transfert des personnels dans le cadre du transfert de l'activité de la Maison de la Danse à la Commune d'Istres

#### Le point de vue de la FSU :

Sur le point 2.1, la FSU se dit ravie d'accueillir l'arrivée prochaine de ces 148 agents transférés dans le cadre de la compétence relative à la voirie et à l'éclairage public.

Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de rencontrer une partie de ces agents puisque ce transfert de compétence avait déjà été acté sur le principe dès l'année dernière.

Aussi, sans nous inquiéter du fait que la métropole tiendra ses engagements évoqués lors des réunions préparatoires, nous relevons cependant que la plupart d'entre eux n'ont pas les fiches de poste et les fiches individuelles sensées leur avoir déjà été communiquées si l'on se réfère à l'annexe 1 du présent rapport.

D'ailleurs une poignée d'entre eux occupent des logements de fonction en échange de prestations ou missions non transférées et bien que nous ayons obtenu certaines garanties sur leur possibilité de maintien dans ces lieux, nous souhaitons cependant, par mesure de précaution que cela soit bien enregistré dans le PV de cette assemblée.

Sur le point 2.2, si nous regrettons toujours un peu les départs, la FSU n'émet cependant aucune réserve sur ce transfert somme toute parfaitement légitime.

**La FSU a voté : point 2.1 POUR - point 2.2 ABSTENTION**

### 3 : Organisation générale des services – Ajustements – Modification de l'organigramme DGD Gestion Durable et DGS – Pôle Finances - Pour avis

#### Résumé du dossier :

Le présent rapport a pour objet de présenter des ajustements organisationnels concernant les articles suivants :

Article 2 – Direction Générale des Services  
(Article 2.3 - Pôle Finances)



## LA FSU TERRITORIALE 13

### SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille  
Tél : 04.91.31.36.50  
fsu.territoriale@ampmetropole.fr

*Article 4 - Direction Générale Déléguée Gestion Durable du Cadre de Vie et du Cycle de l'Eau  
(Article 4.1 – Pôle Cycle de l'Eau / Article 4.2 – Pôle Amélioration du Cadre de Vie)*

### **Le point de vue de la FSU :**

Sur l'aspect organisation des services de la métropole, vous connaissez la position de la FSU, de ne pas remettre en cause ces choix organisationnels, tant que leur impact est garanti sur le bien-être des agents et du service rendu aux usagers.

Dans ce cadre, nous avons une question en lien avec les modifications faites sur le pôle amélioration cadre de vie et plus particulièrement avec le déclassement du service support administratif et relation avec le public en unité. La relation avec le public a fait l'objet de profonds changements avec l'élargissement de la plateforme « engagés au quotidien » à toutes les communes de la Métropole à l'été 2023.

Ces changements récents de fonctionnement sont-ils en lien avec cette correction organisationnelle ? Si oui n'interviennent-ils pas un peu tôt pour mesurer l'impact d'engagés au quotidien sur l'activité du service ?

Ce déclassement de service en unité peut paraître comme une perte de moyens dédiés à la relation à l'utilisateur. Quelle est la vision de la direction à ce niveau ? Comment est gérée la relation à l'utilisateur en dehors d'engagés au quotidien ?

Ces questions ne sont pas innocentes car nous avons eu des remontées négatives du rapport de l'administré à l'outil. Des demandes enregistrées mais restées sans réponse malgré plusieurs appels, le besoin de l'administré d'avoir un rapport pas uniquement dématérialisé à la collectivité pourrait être envisagé.

Nous vous remercions pour les précisions que vous saurez apporter.

### **La FSU a voté : ABSTENTION**

#### **4 : Modalités de travail – Pour avis**

*Ce dossier est décomposé en 4 parties :*

- *4.1 Modification des horaires de travail des agents de crémations (agent en sujétions particulières)*
- *4.2 Dérogation au contingent d'heures supplémentaires d'une partie des agents de la Direction Propreté Zone 3 du Pôle Amélioration du Cadre de Vie et de la Direction de Pôle Voirie par rapport à l'accueil de la Coupe du Monde de Rugby et la venue du Pape à Marseille*
- *4.3 Fermeture exceptionnelle du Conservatoire de Musique et de Danse Intercommunal Michel-Petruciani pour la période des vacances scolaires de Noël*
- *4.4 Modification des horaires d'ouverture public et nouveaux plannings des agents d'accueil du Conservatoire de Musique et de Danse Intercommunal Michel-Petruciani pour l'année scolaire 2023-2024*



## LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

### Le point de vue de la FSU :

4.1 : Lors du Comité Technique du 22 février 2022 la FSU saluait la volonté de la Métropole pour fixer la pénibilité de ses agents à 9,5%. Cette reconnaissance si importante ne pouvait être qu'une première étape dans l'amélioration de leurs conditions de travail.

Aujourd'hui ce rapport présenté constitue la deuxième étape dans l'amélioration positive des conditions de travail de ses agents.

C'est pourquoi la FSU et les agents du crématorium de Marseille souhaiteraient vous remercier Monsieur le DGS ainsi que le responsable du pôle Réseaux Culturels, Sportifs et Gestion d'équipements et toutes ses équipes pour leur disponibilité et leur esprit constructif dans ce dossier.

Il reste encore du travail pour consolider et préparer l'avenir de ce service afin de faire face au défi croissant des crémations sur notre territoire.

4.2 : Nous saluons l'engagement des agents concernant cette période riche en événements générant un surcroît d'activité.

Il nous paraît légitime que la métropole mette en place cette dérogation pour y faire face.

Cependant, nous ne pouvons qu'alerter, comme nous l'avons déjà fait, l'administration sur les difficultés de paiements des heures supplémentaires et des astreintes déjà effectuées par certains agents de ce pôle.

Nous espérons que cette situation sera vite résolue.

4.4 : Le responsable du conservatoire de musique et de danse a répondu à toutes nos interrogations et nous a rassuré sur l'organisation du travail de ces agents comme sur l'organisation des temps de pause.

Nous le remercions pour sa disponibilité ainsi que celle du directeur du pôle culture.

### La FSU a voté pour l'ensemble des points : **POUR**

#### 5 : Harmonisation des œuvres sociales - Pour avis

##### Résumé du dossier :

Ce dossier est décomposé en 4 parties :

5.1 Résiliation de la convention entre le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

5.2 Abrogation du dispositif de participation financière aux frais de garde d'enfant dans le cadre de l'harmonisation de l'action sociale de Métropole Aix-Marseille-Provence.

5.3 Approbation de la convention financière entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Comité des Oeuvres Sociales (COS) du Pays de Martigues relative au transfert de prêts accessions à la propriété consentis par le Comité des Oeuvres Sociales (COS) du Pays de Martigues aux agents métropolitains.

5.4 Approbation de l'attribution de chèques cadeaux de Noël aux agents de la Métropole Aix-Marseille-Provence et modification du Règlement Intérieur de la Régie Métropolitaine Action Sociale.



## LA FSU TERRITORIALE 13

**SECTION METROPOLE**

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

### Le point de vue de la FSU :

Nous profitons M. Le DGS de notre prise de parole sur ce dossier pour vous remercier et au travers de vous pour remercier les équipes de la DRH et plus particulièrement des collaborateurs de Mme Fourneyron travaillant aux œuvres sociales métropolitaines.

Depuis le début du travail sur ce dossier, ces équipes ont toujours pris le temps pour échanger de manière constructive dans l'intérêt des agents.

Dans ce dossier, nous sommes heureux de lire qu'une convention financière sur le transfert des prêts a pu aboutir afin d'assurer la continuité de l'offre pour les agents qui en bénéficiaient.

Autre sujet qui nous satisfait, l'attribution de chèque Noel dès cette année à l'ensemble des agents en espérant que cela soit pérennisé. En cette période d'inflation, cette attribution sera un véritable plus pour le pouvoir d'achat des agents métropolitains.

Comme on vous l'a demandé lors des précédents CST nous aurions aimé que le budget des œuvres sociales soit dévoilé au plus tôt, nous réitérons donc à nouveau cette demande. Au sujet du budget il nous paraît essentiel qu'il soit indexé sur la masse salariale afin de suivre le flot des transferts de compétence.

Enfin, nous avons bien pris note que le nombre d'agents pour administrer la Régie d'action sociale peut être amené à évoluer si, à l'usage, les équipes ont des difficultés à faire face à l'afflux de demandes surtout sur Marseille, secteur qui nous paraît sous dimensionné pour le nombre d'agents à accompagner et sa typologie. Ce point est corrélé au souci du lieu choisi sur Marseille pour accueillir l'action sociale dans le respect de la confidentialité dû à l'accompagnement des agents.

### La FSU a voté pour l'ensemble des points : POUR

#### 6 : Mise à jour de la charte d'usage et de sécurité pour les utilisateurs du système d'information de la Métropole Aix Marseille Provence - Pour avis

##### **Résumé du dossier :**

*La Métropole Aix-Marseille-Provence encadre depuis 2019 l'usage et la sécurité pour les utilisateurs de son système d'information au moyen d'une charte. Cette charte doit être adaptée pour tenir compte :*

- *des nouveaux enjeux portés par les technologies de l'Intelligence Artificielle,*
- *des précautions pour un usage le plus sobre possible du numérique,*
- *des précisions sur les modalités de filtrage des flux internet pour la sécurité du système d'information,*
- *des limitations d'usage des systèmes dits récréatifs,*
- *de la vigilance particulière dont doivent faire preuve les utilisateurs quant à la manipulation des données métropolitaines.*

### Le point de vue de la FSU :

Ce document rappelle les droits et les devoirs de chaque agent métropolitain en ce qui concerne l'utilisation des différents outils numériques mis à leur disposition.



## LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Nous constatons avec satisfaction qu'elle est présentée régulièrement en CST car mise à jour en raison de l'évolution des technologies et des impératifs de sécurité permettant d'éviter une éventuelle cyberattaque.

Autant nous accueillons favorablement les compléments concernant l'impact environnemental, autant certaines questions méritent des explications claires qui pourraient faire partie de la charte notamment sur la durée de rétention des différents logs concernant les connexions des agents que d'indiquer seulement la durée maximale légale autorisée, comme nous le demandons, à chaque fois que ce dossier est présenté.

Il en est de même pour le paragraphe concernant le renouvellement anticipé ou régulier auquel l'utilisateur peut prétendre : le cas de la panne ou de la casse de matériel n'est pas indiqué même si cela devrait aller de soi.

Pour la partie filtrage internet, il est noté que les informations de connexion peuvent servir à posteriori dans un contexte de police mais pas le fait d'utilisation abusive alors que cette situation existe : ne devrait-elle pas être marquée ?

L'usage de l'intelligence artificielle est en train de s'implanter très fortement dans nos usages et le fait que cela soit évoqué dans cette charte est important. Nous comprenons que les outils tiers ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité et de confidentialité mais quelles sont les solutions proposées par l'Administration, quels vont être les délais de mise en place et à destination de quel public ? Qui en fixe les principes éthiques ?

Concernant l'usage des outils collaboratifs, est-il prévu une procédure ou un process en cas d'absence prolongée, départ à la retraite, etc. dans un cadre pédagogique et de continuité de service ? Car généralement dans les faits, cette notion a tendance à être occultée.

**La FSU a voté : POUR**

### **7 : Transfert des activités et du personnel de la Régie des Transports des Bouches du Rhone à la Régie des Transports Métropolitains – Pour information**

#### **Résumé du dossier :**

*Dans un contexte porteur d'investissements massifs sur les infrastructures de transport, avec le programme « Marseille en Grand » et dans le but de se doter d'un outil puissant lui permettant de déployer sa stratégie et sa politique de mobilité sur l'ensemble de son territoire, la Métropole Aix-Marseille Provence a décidé de créer un « Pôle Public de transport » unifié.*

*Pour ce faire la Métropole a décidé de regrouper l'ensemble des activités de transport confiées aux opérateurs in house. Après le transfert de l'exploitation du réseau du pays d'Aubagne à la Régie des Transports Métropolitains (RTM) au 1er janvier 2023, précédemment géré par la SPL FACONEO, les activités de la RDT13 seront transférées à la RTM au 1er janvier 2024.*



## LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

### 8 : Rapport Egalité Femme / Homme – Pour information

#### **Résumé du dossier :**

*Ce rapport annuel sur l'état de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes en 2022 est un rapport intermédiaire du programme pluriannuel fixé pour la période 2021-2023, présenté au conseil métropolitain du 7 octobre 2021.*

*Il présente le bilan d'activité de la mission égalité F/H en 2022 et recense les fiches des actions en cours dans les services pour permettre une lecture claire de l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans chacune des politiques publiques dont elle à la charge. Il rend également compte de la situation en matière d'égalité professionnelle, dont les obligations se renforcent progressivement.*

#### **Le point de vue de la FSU :**

La FSU salue ce rapport et la volonté de la Métropole à agir sur ses politiques publiques et sur propre fonctionnement.

Si l'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est pas encore une réalité en raison d'un sexisme encore bien présent, conscient ou inconscient d'ailleurs, des avancées existent au travers de politiques menées, qui nous permettent de croire que nous sommes sur la bonne voie.

En effet, le prix de la Capitale européenne de l'innovation, décerné en décembre 2022 à la Métropole, consacre non seulement la richesse et la densité exceptionnelles de son écosystème innovant mais aussi le caractère innovant de ses actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est le résultat des politiques publiques menées depuis quelques années tant sur le tissu économique de notre territoire que sur l'aménagement de l'espace urbain intégrant la question du genre.

Mais qu'en est-il vraiment dans le fonctionnement même de notre institution ?

Le constat est plutôt positif dans son ensemble. Des avancées notables en termes de déroulement de carrière, notamment avec le doublement entre 2019 et 2022 du nombre de femmes nommées à la dernière campagne des LDG, qui nous le montre bien.

D'ailleurs, nous voudrions qu'une attention toute particulière soit apportée à l'année des congés maternité afin que cet événement ne soit pas un frein dans l'avancement des femmes.

Par ailleurs, ce rapport ne nous informe pas précisément sur le nombre de plaintes déposées et instruites pour harcèlement et comportements sexistes au sein de nos services.

La mise en place d'une charte de déontologie sur la Métropole en 2021 avec un service dédié a permis d'apporter un cadre, mais nous pensons que son accessibilité n'est pas encore suffisante.

Nous souhaitons qu'une cellule d'écoute vienne renforcer ce dispositif pour permettre une meilleure proximité, un meilleur accueil pour toutes les victimes, femmes et hommes confondus.

Par ailleurs, ce rapport nous livre quelques indicateurs dans le volet RH qui vont dans le bon sens, mais nous souhaitons qu'il repose sur un vrai programme avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs mesurables afin de mettre en cohérence l'action interne et l'action publique de notre institution, afin de respecter les obligations légales et réglementaires.

La FSU est convaincue que l'égalité Femme / Homme n'est pas que l'affaire des femmes mais aussi celle des hommes.